



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du GARD

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement **1ère échéance**

ANNEXES

Le PPBE de l'Etat dans le Gard
pour les infrastructures de transport terrestre nationales
(>6 millions véh/an)

A9 - A54

RN86 – RN100 – RN106 - RN113

Voie ferrée Tarascon-Sète (>=60 000 trains/an)
(section Nîmes-Limite départementale de l'Hérault)

Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002
relative à la gestion du bruit dans l'environnement

Assistance à la maîtrise d'ouvrage



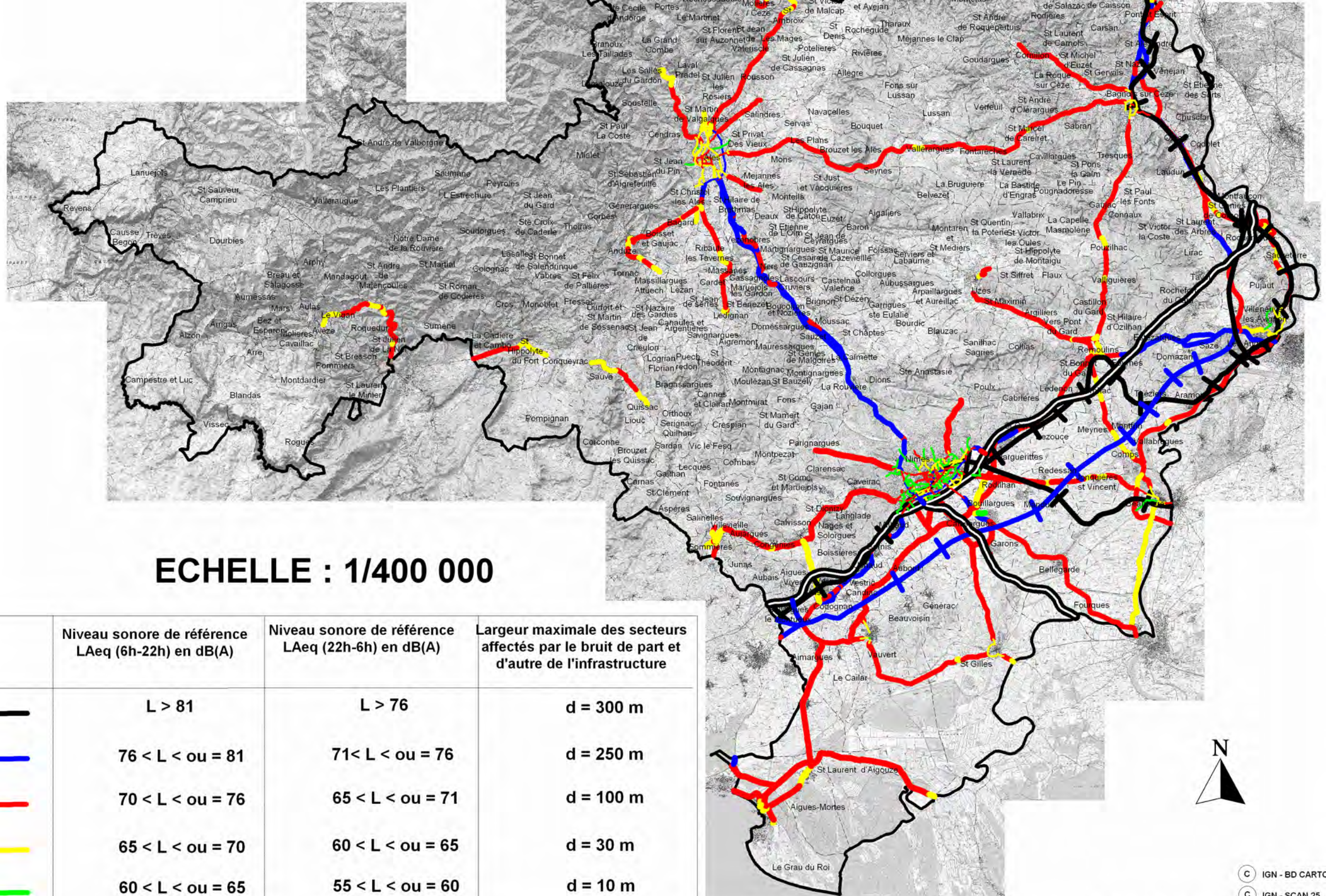
Maîtres d'ouvrages et Gestionnaires des infrastructures concernées :








SOMMAIRE

- Annexe 1 : carte du classement sonore (en cours de révision fin 2012)
- Annexe 2 : carte identification des secteurs d'étude des mesures de réduction de bruit au droit des PNB sur RRN
- Annexe 3 : carte PNB potentiels acquis par Etat sur la commune de Saint-Alexandre (RN86)
- Annexe 4 : carte zones calmes : ZNIEFF type 1 et Type 2
- Annexe 5 : carte zones calmes : Natura 2000
- Annexe 6 : copies avis de consultation du public dans la presse

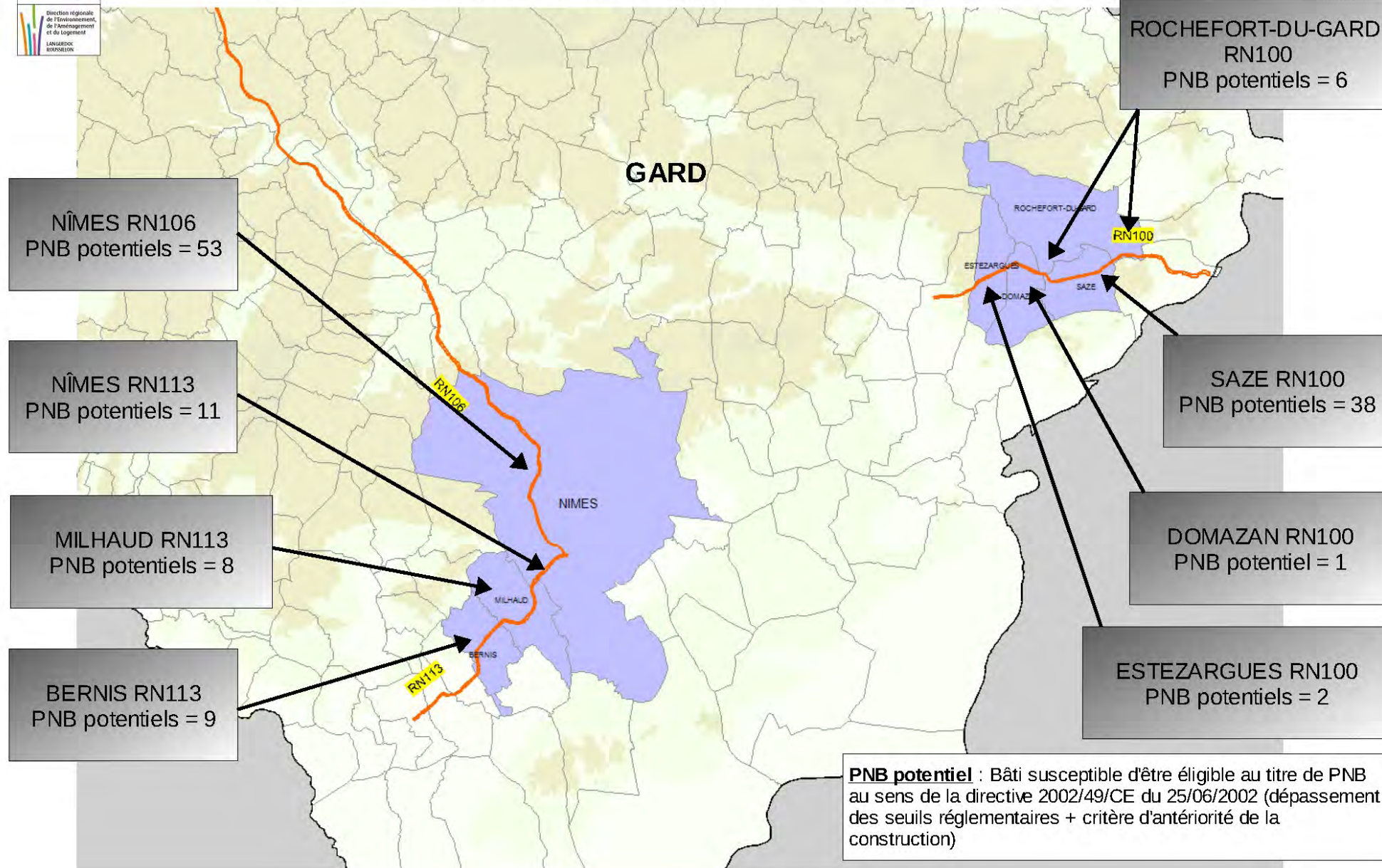
CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES



ECHELLE : 1/400 000

Catégorie de bruit	Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
Catégorie 1 	L > 81	L > 76	d = 300 m
Catégorie 2 	76 < L < ou = 81	71 < L < ou = 76	d = 250 m
Catégorie 3 	70 < L < ou = 76	65 < L < ou = 71	d = 100 m
Catégorie 4 	65 < L < ou = 70	60 < L < ou = 65	d = 30 m
Catégorie 5 	60 < L < ou = 65	55 < L < ou = 60	d = 10 m

PPBE du Gard – Réseau Routier National – 1ere échéance
Identification des secteurs d'étude des
mesures de réduction du bruit au droit des PNB

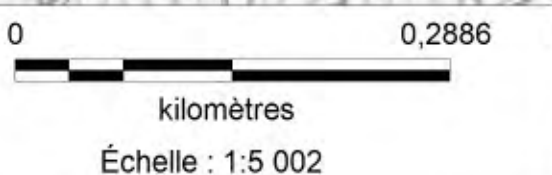
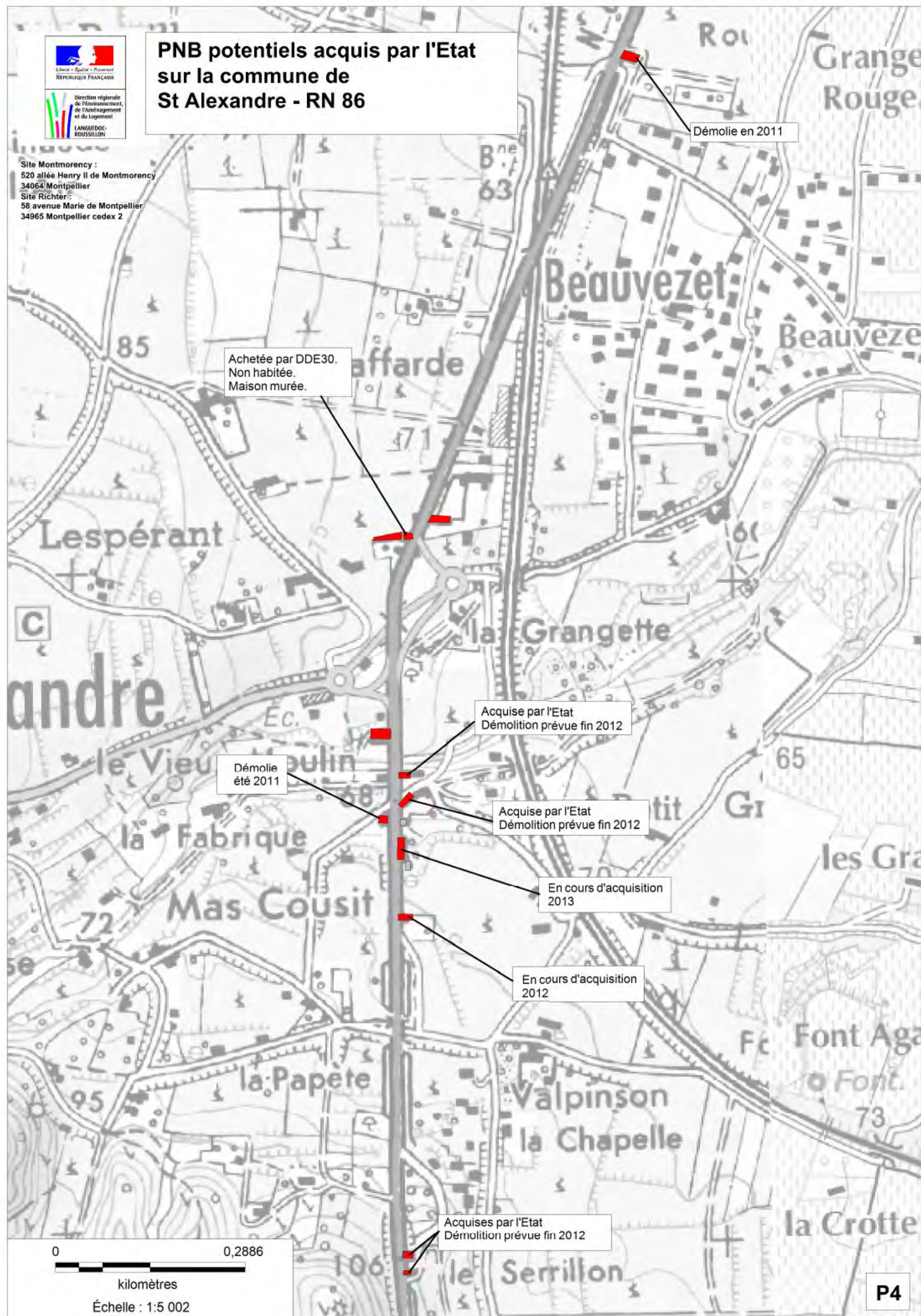


PNB potentiel : Bâti susceptible d'être éligible au titre de PNB au sens de la directive 2002/49/CE du 25/06/2002 (dépassement des seuils réglementaires + critère d'antériorité de la construction)



PNB potentiels acquis par l'Etat sur la commune de St Alexandre - RN 86

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richter :
58 avenue Marie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2



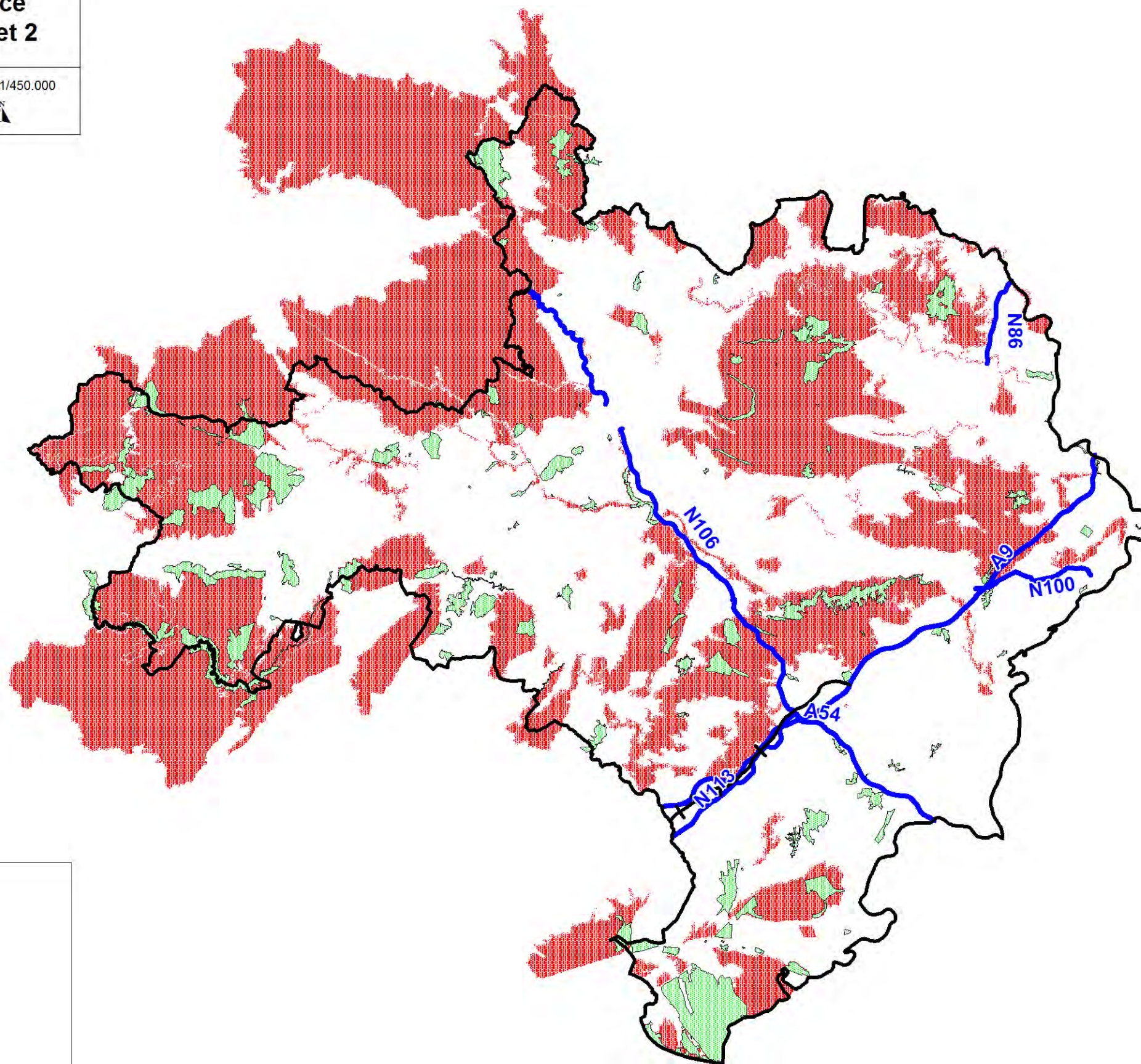


PPBE Etat - 1ère échéance Zones calmes : ZNIEFF1 et 2

SEF
IE

Date : septembre 2012
Document : PPBE1_ZNIEFF.wor

Echelle : 1/450.000



ZNIEFF Type 1



ZNIEFF type 2



Infrastructures routières (AR et RN)



Ligne ferroviaire



Contour département





PPBE Etat - 1ère échéance
Zones calmes : Natura 2000

SEF
IE

Date : septembre 2012
Document : PPBE1_Natura 2000.wor

Echelle : 1/450.000



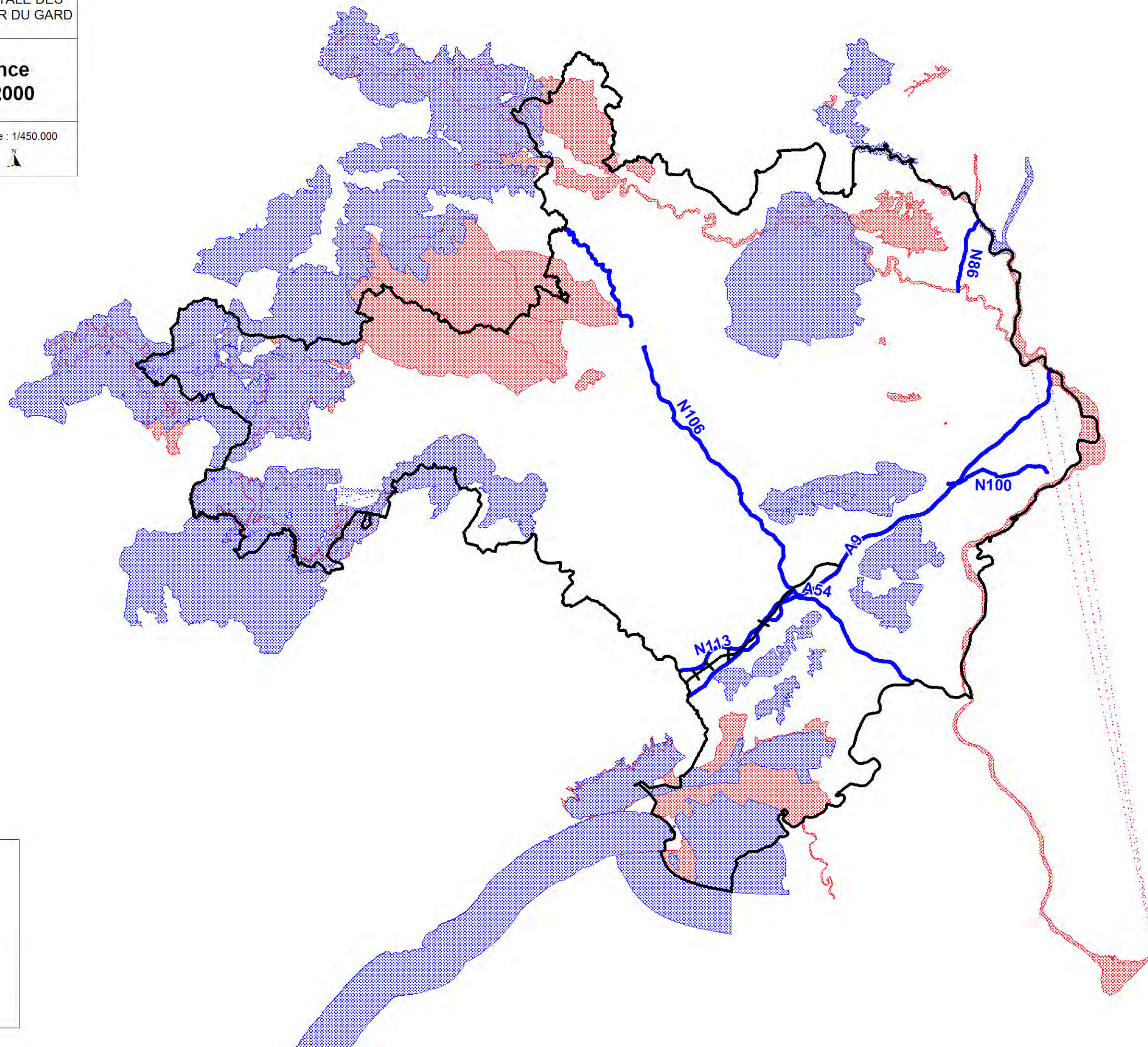
Sites Natura 2000

-  Directive Oiseaux
-  Directive Habitats

Infrastructures routières (AR et RN)



Contour département



JA2--

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilitation à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Gard
Midi Média Publicité
 Tél. 04.67.07.69.40 - Fax : 04.67.07.69.39
 34438 - Saint-Jean-de-Védas cedex

D'OPRES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GARD

Monsieur le Président du conseil d'administration
 B.P. 48069, 30932 Nîmes cedex 9
 Tél. 04.66.63.36.38 - Fax : 04.66.63.36.03
 Courriel : marches-publicites@sdis30.fr

PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINTE RÔLE B.O.A.M.P. : 12-173813

3 candidats minimum par lot seront admis à présenter une offre. Les futurs marchés d'une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2013, seront reconductibles expressément 3 fois 12 mois, ils seront à bons de commande sans mini, avec des maxis définis par lot.

Divers corps de métiers pour travaux d'entretien des bâtiments.

- Lot 1 : électricité, maxi 260 000 € T.T.C.
- Lot 2 : maçonnerie, maxi 260 000 € T.T.C.
- Lot 3 : menuiserie, maxi 75 000 € T.T.C.
- Lot 4 : serrurerie, maxi 180 000 € T.T.C.
- Lot 5 : plomberie, chauffage, climatisation, maxi 175 000 € T.T.C.
- Lot 6 : peinture, maxi 100 000 € T.T.C.

Le choix des 3 candidats mini admise à présenter une offre se fera au vu des capacités administratives, financières, humaines, techniques.

Le choix de l'offre lauréate se fera au vu de la valeur technique et du prix.

Date limite de réception des candidatures : 25 septembre 2012, à 17 heures.

Demande de renseignements : M. Olivier Hulin.
 Tél. 04.66.63.36.38.



E.S.H. UN TOIT POUR TOUS APPEL À CANDIDATURES

Z.A.C. LES PARCS DE FONTVIVE À SAUVIAN
 CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

1. — Dénomination de l'organisme qui passe le marché : E.S.H. Un Toit Pour Tous, 8 bis, avenue Georges-Pompidou, B.P. 77199, 30914 Nîmes cedex - Tél. 04.66.62.75.24 - Fax : 04.66.62.75.01.

2. — Architecte : groupé OMLB, 3, allée de l'Espérance, lieu-dit Puech-Estève, 34780 Boujan-sur-Libron - Tél. 04.67.30.87.41 - Fax : 04.67.30.52.54.

3. — Procédure de passation : appel d'offres restreint, conformément aux dispositions de l'article 33-3 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005.

Certification habitat et environnement (profil A) label BBC Effinergie.

4. — Lieu d'exécution : Z.A.C. Les Parcs de Fontvive, lot 1-3, 34410 Sauvian.

5. — Délai d'exécution des travaux : 30 jours de préparation et 11 mois de travaux (y compris congés payés et Intempéries) à compter de la date fixée par l'ordre de service.

À titre indicatif le démarrage des travaux est prévu au 4^e trimestre 2012.

6. — Objet du marché : appel à candidature à destination exclusive des lauréats du concours d'état C.Q.F.D. pour la construction de 25 logements locatifs collectifs sociaux selon la procédure C.Q.F.D. réalisation.

Les lauréats répondront en entreprise générale. L'opération sera réalisée en tous corps d'état, VRD et aménagements extérieurs compris.

7. — Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-

INTERIEURS A 90 000 €



AVIS D'ATTRIBUTION

Office Public de l'Habitat du Gard, Office Public de l'Habitat, 92 bis, avenue Jean-Jaurès, B.P. 47046, 30911 Nîmes cedex 2.

Objet du marché : mission d'étude acoustique relative à la construction de 42 logements collectifs, résidence Michel Colucci, à Nîmes.

Type de procédure : procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Attribution du marché.

Nom attributaire : Venatch.

Adresse : agence sud, centre affaires La Ferme Entreprises, parc La Duranne, 225, allée Gallée, 13657 Aix-en-Provence.

Montant : 1 050 € H.T.

Date d'attribution du marché : 2 août 2012.

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant les modalités d'introduction des recours : tribunal administratif de Nîmes, 16, avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 9 - Tél. 04.66.27.37.00 - Fax : 04.66.36.27.96 - Courriel électronique : greffe.ta-nîmes@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis : 7 septembre 2012.

LEGALES



PREFECTURE DU GARD
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) des infrastructures de transport terrestre relevant de la compétence de l'état

Le préfet de département est en charge de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) pour les grandes infrastructures du réseau routier national concédé et non concédé et pour les grandes infrastructures ferroviaires, ayant fait l'objet d'une cartographie du bruit au sens des articles L. 572-1 à L. 572-11 du Code de l'environnement.

Le projet de P.P.B.E. sera soumis à la consultation du public pour une période de 2 mois.

Le document sera consultable au siège de la D.D.T.M. du Gard, 89, rue Weber à Nîmes, du jeudi 13 septembre 2012 au mardi 13 novembre 2012 inclus, les lundi et mardi après-midi, de 19 h 30 à 18 h 30, le jeudi matin de 9 heures à 11 h 30, au bureau 304, ou sur rendez-vous (contact au 04.66.62.63.64).

Il sera également consultable sur le site internet de la D.D.T.M. du Gard : www.gard.equipement-agriculture.gouv.fr/bruit-r39.html

Le présent P.P.B.E. concerne les sections des infrastructures suivantes :

- Routes nationales :
 - RN 86 (Bagnols-sur-Cèze, giratoire sud de Pont St Esprit) ;
 - RN 100 (Rimoulins, Les Angles) ;
 - RN 106 (Nîmes, La Calmette) ;
 - RN 113 (Nîmes, Vergèze).
- Autoroutes A9 et A54 : sur l'intégralité de l'itinéraire traversant le département.
- Réseau ferré ligne Tarascon-Sète : Nîmes, limite du département de l'Hérault.

À l'issue de cette phase de consultation, le P.P.B.E. sera soumis à l'approbation du préfet du Gard.



organise une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, pendant 15 jours (15.) consécutifs du lundi 1^{er} octobre au lundi 15 octobre 2012 afin que chacun puisse prendre connaissance des pièces du dossier. Les bureaux seront ouverts au public, les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. La population pourra consigner ses observations sur le registre. Mme Monique SAUSSINE, Géomètre Expert, est désignée Commissaire Enquêteur. Elle se tiendra à disposition du public, 152 avenue Robert Bompard, Service Foncier, le lundi 15 octobre 2012 de 14h00 à 17h00 pour la clôture. Les observations pourront également être formulées par courrier. Elles devront être adressées avant le lundi 15 octobre 2012 (17h00) à Madame le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT.

Le Préfet de département est en charge de l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures du réseau routier national concédé et non concédé et pour les grandes infrastructures ferroviaires, ayant fait l'objet d'une cartographie du bruit au sens des articles L572-1 à L572-11 du code de l'environnement.

Le projet de PPBE sera soumis à la consultation du public pour une période de 2 mois.

Le document sera consultable au siège de la DDTM du Gard,

89 rue Weber à Nîmes

du jeudi 13 septembre 2012 au mardi 13 novembre 2012 inclus,

les lundi et mardi après-midi de 19h30 à 16h30,

le jeudi matin de 9h à 11h30,

au bureau 304, ou sur rendez-vous (contact au 04.66.62.63.64).

Il sera également consultable sur le site internet de la DDTM du Gard :

www.gard.equipement-agriculture.gouv.fr/bruit

Le présent PPBE concerne les sections des infrastructures suivantes : Routes nationales : RN 86 (Bagnols-sur-Cèze, giratoire sud de Pont-St-Esprit), RN 100 (Rimoulins, Les Angles), RN 106 (Nîmes, La Calmette), RN 113 (Nîmes, Vergèze).

Autoroutes A9 et A54 : sur l'intégralité de l'itinéraire traversant le département. Réseau ferré ligne Tarascon-Sète : Nîmes, limite du département de l'Hérault.

À l'issue de cette phase de consultation, le PPBE sera soumis à l'approbation du Préfet du Gard.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous-seing en date du 15 juillet 2012, enregistré au SIE de BAGNOLS/CEZE, le 27 juillet 2012 bordereau 2012/749 case n° 11, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
 Dénomination sociale : SARL ARTIGOUHA
 Capital : 2 000 euros par apports en numéraire
 Siège social : 132 Moulin du Roc, Lotissement du Moulin du Roc - 30150 ROQUEMAURE
 Objet social : L'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant, débit de boissons, restauration rapide, et toutes activités s'y rapportant. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement
 Durée : 99 ans
 Gérance : M. Stéphane ARTIGOUHA demeurant au 132 Moulin du Roc, Lotissement du Moulin du Roc - 30150 ROQUEMAURE
 Immatriculation : au RCS de NÎMES

Pour avis, le Gérant

TOP'ANIM, SARL au capital de 7 625 euros, 3214 route de Montpellier 30900 Nîmes. RCS Nîmes 481574089. Suite A.G.E du 31-08-2012 et à compter du 06-09-2012: La dénomination devient: TOP AUTO. L'objet devient: Achat-vente, import, location, dépôt tous véhicules, tous biens mobiliers. Activités connexes. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Nîmes.

POUR PARAITRE DANS CETTE RUBRIQUE

MARIE-LOUISE ROYER, IMMOBILIERE
 11, rue Régale 30000 Nîmes
 Tél. : 04 66 58 77 77
 Fax : 04 66 58 77 79

Avis paru dans Midilibre le 11/23/09 et 28/10/12

La Gazette de Nîmes le 13/09 et 11/10/12

La Marseillaise le 12/09 et 07/10/12

